



SEANCE DECOUVERTE

Le :

NOM :

PRENOM :

Né(e) le :

Demeurant à :

Email :

Téléphone :

PARTIE POUR LE CLUB	
Assurance Cette séance d'initiation comprend une assurance responsabilité civile et accident corporel prise en charge par la FFJDA. Pour en bénéficier, merci de bien vouloir remplir et signer ce document et le remettre au représentant du club avant la séance.	
Autorisation parentale Pour les mineurs, ce document doit être rempli et signé par leur représentant légal.	
Je soussigné(e) <input type="radio"/> Madame <input type="radio"/> Monsieur	LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE : <ul style="list-style-type: none">• Avoir pris connaissance des garanties des contrats d'assurance souscrits par la fédération, auprès de la SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat n°262938/C), pour cette séance d'initiation telles qu'indiquées dans la notice qui lui a été remise*.• SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances RCS Niort n°301 309 605• Avoir été informé de sa possibilité à souscrire personnellement des garanties d'assurance individuelle complémentaires.• Ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique du judo, du jujitsu, du kendo et des disciplines associées de la FFJDA.
Nom : <input type="text"/>	* UN FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE VIERGE COMPRENNANT LA NOTICE D'ASSURANCE DOIT ÊTRE REMIS À L'invité et lu par lui avant signature.
Prénom : <input type="text"/>	Date : <input type="text"/>
E-mail : <input type="text"/>	Signature : (du représentant légal) <input type="text"/>
autorise mon enfant : Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/> Date de naissance : <input type="text"/>	Le soussigné a le droit de demander que soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées, les données à caractère personnel le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.
à découvrir à la pratique du KENDO	

BUDO XI – 78 rue Botzaris-75019 PARIS

<https://budo11.club>
Association loi 1901 déclarée sous le no 73-88 JO du 03/02/1973
Numéro RNA : W 751 033 466
Agrément jeunesse et sport :124 S 75
FFJDA : CL756253



Votre Assurance
► RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE



COURTIER
MARSH SAS
TOUR ARIANE
LA DEFENSE 9
92088 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél : 01 41 34 50 00
Fax : 01 41 34 55 00
Portefeuille : 0204372484

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO
JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIES (FFJDA)
21-25 AVENUE DE LA PORTE DE CHATILLON
75014 PARIS

Vos références :
Contrat n°11383119004

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que la société :

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO
JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIES (FFJDA)
21-25 AVENUE DE LA PORTE DE CHATILLON
75014 PARIS

a soumis, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, pour son compte que pour le compte du club affilié **BUDO XI PARIS KENDO, 78 RUE BOTZARIS 75019 PARIS**, affiliation n° 756253- le contrat n°11383119004, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **01/09/2025 au 31/08/2026**, sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS LA DEFENSE le 29/08/2025
Pour la société, par délégation :



Tableau des garanties et franchises

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE		
GARANTIE	PLAFOND	FRANCHISE Par sinistre
Tous dommages CORPORELS, MATERIELS et IMMATERIELS confondus dont :	Jusqu'à 15 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	5 000 000 €	NEANT
• Dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	1 500 €
• Dommages matériels et immatériels consécutifs causés aux biens confiés	300.000 € par sinistre et par année d'assurance	750 €
• Responsabilité civile dépositaire	30 000 €	150€
• Faute inexcusable	4 000 000 €	NEANT
• Les risques environnementaux : Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1 200 000 € par année d'assurance 200 000 € par année d'assurance	500 € 1 000 €
• Responsabilité Civile Médicale	10 000 000 € par année d'assurance dont 8 000 000 € par sinistre	1 500 €
• Défense	Inclus dans la garantie mise en jeu	Franchise selon la garantie mise en jeu
• Recours	50 000 € par litige	Seuil d'intervention 380 €

BUDO XI – 78 rue Botzaris-75019 PARIS

<https://budo11.club>
Association loi 1901 déclarée sous le no 73-88 JO du 03/02/1973
Numéro RNA : W 751 033 466
Agrément jeunesse et sport :124 S 75
FFJDA : CL756253